

Un an après, qu'a-t-on fait du CETA ?

Le 27 octobre 2016, la Belgique tenait son compromis sur le traité CETA (Europe/Canada). La messe était dite ? Pas tout à fait.

● **Pascale SERRET**

Il y a pile un an, Paul Magnette disait enfin « oui » au CETA, le traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada après avoir dit « non ». On n'a pas oublié cette bagarre inédite et retentissante contre l'accord de libéralisation qui avait propulsé comme jamais les irréductibles Wallons sur la scène internationale.

Dans toute l'Europe, on prenait conscience que les assemblées régionales avaient leur mot à dire. Et c'était grâce aux Wallons.

Finalement, ce fameux jeudi 27 octobre 2016 donc, la Région donnait son feu vert : le gouvernement fédéral pouvait signer l'accord de libre-échange, sous conditions. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau était enfin invité à débarquer à Bruxelles pour apposer sa propre signature sous le document officiel.

Tout le monde avait gagné. Sauf Écolo, contre le CETA depuis toujours. Ils y avaient cru, à cette mi-

raculeuse opposition wallonne. « *Mais il reste quand même du positif* », observe la députée wallonne Écolo Hélène Ryckmans.

La Cour est saisie. Mais de quoi ?

Où en sont ces fameuses conditions exigées par Magnette ? Il fallait saisir la Cour de justice européenne pour s'assurer que le tribunal arbitral, cette instance qui doit régler les conflits entre États et investisseurs, était bien compatible avec le droit européen. « *On a insisté pendant des mois pour que le fédéral saisisse la cour* », rappelle la députée.

Bon, ça, c'est fait depuis le début du mois de septembre. Reste à savoir de quoi exactement la cour a été saisie. « *Le texte de la demande d'avis n'est pas encore disponible* », ajoute Hélène Ryckmans. L'avis encore moins.

L'idéal : une alerte européenne

En attendant, le CETA est mis en œuvre provisoirement depuis le 21 septembre pour tout ce qui ne concerne pas le règlement des différends. « *La libéralisation des échanges de biens et de services entre l'Union européenne et le Canada va commencer.* »

Écolo reste méfiant, réticent. Et continue à penser que les Wallons ne doivent pas ratifier le traité. Puisque signature ne vaut pas ratification et que chaque as-

semblée devra à nouveau se prononcer à cet égard.

« *Il faut maintenant penser à mettre en place des mécanismes de protection pour les travailleurs, les consommateurs, l'agriculture, la santé, les entreprises, les droits sociaux, l'environnement, etc. L'idéal serait d'instaurer aussi un mécanisme d'alerte européen, qui permettrait à tous les membres d'être informés en cas de problème : distorsion de concurrence, non-respect des normes...* », commente l'élue d'Écolo.

« D'autres traités arrivent »

Au-delà de la déception, il y a un an, face à ce qui a pu apparaître comme une courbe rentrante de la part de la Région, les députés Écolo en retiennent au moins une part de positif : « *La manière dont on suit le dossier, c'est un acquis. On a vu qu'on pouvait négocier. Il faut garder l'attention et la vigilance dans tous les domaines, pas seulement sur l'environnement et l'agriculture. D'autres traités arrivent : le Vietnam, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon...* »

Écolo est d'ailleurs curieux de voir comment le cdH, pleinement associé à la fronde wallonne de 2016, va désormais prendre attitude aux côtés de son nouveau partenaire MR, clairement favorable au CETA depuis le début. « *C'est encore un peu flou...* » ■